

# Situation du Livre

Evaluation de la loi relative au prix unique & Questions prospectives

## Avant-Propos

Hervé GAYMARD

### *Liberté Livre*

Certes, le livre, comme Malraux aimait à le dire du cinéma, est *aussi* une industrie.

Toutefois, il n'est pas que cela. Il est *plus* que cela.

Le livre, depuis ses débuts, est le compagnon de cette *Liberté grande* qui seule permet, à l'auteur comme au lecteur, de se façonner de l'intérieur, de comprendre le monde, l'histoire, de supporter et de surmonter les épreuves collectives comme personnelles, de traverser au besoin le désert. Et de transfigurer surtout ce que l'on reçoit pêle-mêle, au hasard des vagabondages et des braconnages, de beauté et d'esprit afin de mieux le partager. En bref, de vivre debout et avec les autres grâce à ce paradoxal objet, à ce recueil de signes, fait pour passer de mains en mains. Puisque sans transmission, vaine serait l'humanité.

C'est pourquoi le livre suscite encore et toujours la peur. C'est pourquoi il est souvent interdit, outragé, brûlé. C'est pourquoi, même autorisé, il demeure suspect aux yeux des divers pouvoirs, mais aussi de leurs vassaux qui se veulent des citoyens, consommateurs, électeurs modèles et de tous celles et ceux qu'inquiète cette liberté essentielle dont il est le porteur. Selon eux, le livre encouragerait l'oisiveté, favoriserait la dissidence, appellerait à la rébellion. Ils n'ont pas tort. Par la gratuité qu'il procure dans l'ordre de l'intelligence et du plaisir, le livre seul permet de s'affranchir, à l'heure de leur apparent triomphe, de la société du spectacle, de la frénésie de l'abondance, de l'illusion de l'instant.

On ne peut en effet aborder le livre sans quelque accointance avec la patience et le silence qui lui font escorte. Or nous voyons imperceptiblement s'instaurer un nouvel ordre des choses qui, de manière insidieuse, progressive, implacable, entend nous condamner à la tyrannie envahissante du temps planifié, de l'agitation permanente, du bruit omniprésent. Ces femmes, ces hommes qui, dans le métro, aux heures de pointe, se contorsionnent à lire un ouvrage –peu

importe lequel-, à y chercher, trouver et retrouver leur condition, comme si leur existence en dépendait, n'en ressortent que plus bouleversants. Loin de former un dernier carré, ils ne paraissent guère prêts, contre tous les pronostics pessimistes, à renoncer à cette joyeuse ascèse du sens et de l'imaginaire.

D'autres mutations sont néanmoins annoncées comme menaçantes. L'irruption du numérique dans l'univers du papier signera-t-elle le divorce de la lecture et du livre que l'on avait pu croire, jusque là, indissolublement unis ? Rien n'est moins sûr, même s'il y va d'un nouveau tournant au sein d'une formidable histoire, semée de ruptures et de recommencements sans fin. Depuis au moins *Les Essais* de Montaigne, cette œuvre si amendée, cousue, décousue et recousue d'« allongements » qu'elle semble par nature inachevée, force est de constater qu'écrire, c'est faire un livre. Curieuse machinerie, piège fascinant, exercice délicieux, créé par celui qui la lit autant que par celui qui l'a écrite. Apparemment simple, mais riche d'innombrables mises en abyme, car le « lien hypertexte » est consubstantiel à la raison humaine et précède, de loin, les actuels rebondissements technologiques. Cette complexité est en fait originelle, transitant entre consignation et diffusion, débat et censure, archivage et autodafé. Elle conduit à distinguer d'une part le discours, le contenu qui porte la réflexion vers la pensée, la mémoire, ou le songe ; et d'autre part le volume, le contenant qui achemine l'analyse vers l'information, la conservation ou la représentation. Le clivage est instable. Il a varié selon les époques. Il n'en reste pas moins constitutif.

L'opposition de mise entre l'immatériel, la création, et le matériel, l'argent, entre ce que l'on nomme la culture et que l'on appelle les industries culturelles, connaîtrait pareillement une pente aggravée. Les comptables seraient plus que jamais logés sur cour et les poètes dans l'arrière-jardin. Pourtant, le vol suspendu du temps et les bois couronnés d'un reste de verdure n'évitèrent pas à Lamartine le sobriquet de « tire-lyre ». Et il suffit de relire Sand, Balzac ou Céline pour savoir que les Hetzel, Calmann-Lévy, Gallimard n'ignoraient rien des fins de mois difficiles. Quant aux pages retrouvées de Jacques Chardonne sur l'âpreté de l'édition au milieu du siècle dernier, on pourrait les reproduire telles quelles. La terrible cruauté d'*Illusions perdues*, l'émouvante détresse des *Scènes de la vie de Bohême* du trop oublié Murger, les tentatives des Hydropathes ou du Chat Noir, la nostalgie des poches crevées d'Arthur Rimbaud et des soirs de vraie débîne de Paul Verlaine, renvoient au mythe du génie incompris, trop tôt venu dans un univers de rapaces. L'harmonieuse répartition de compétences qui prétend aujourd'hui régner entre le bailleur de l'exploitation et le locataire de l'esprit représente un autre mythe. La réalité de la vie du livre continue de se tisser entre les deux.

Autre crainte contemporaine, celle d'un amoindrissement de l'exception, d'une diminution de la qualité, d'un tarissement de l'inspiration alors que les

nouveautés vont au contraire se multipliant. Jadis, on put redouter l'invention de l'écriture au motif qu'elle mettrait à mal la mémoire des hommes. Naguère, Hampâté-Bâ pouvait pleurer la disparition d'une bibliothèque dans la mort de chaque vieillard africain. En Europe, et tout singulièrement en France, l'écrit depuis longtemps domine. Pour Montaigne, il y avait déjà trop de livres et La Bruyère considérait volontiers que « tout est dit ». Cela n'a pas empêché le fol souci de Pic de La Mirandole et le désir effréné de l'Encyclopédie. De la totalité que revendiquent *Le Livre des Préfaces* du babélien Borges ou *Le Livre des questions* du biblique Jabès à l'incomplétude qu'endossent le *Nathanaël* de Gide ou le *Livre à venir* de Blanchot, l'écriture n'a cessé d'osciller entre la grâce des Lettres et le congé donné à la littérature.

La liste serait longue des opinions paradoxales sur le livre. Et des inquiétudes contradictoires que soulève la question de son avenir. Convenons donc que notre époque, encline à dresser des états, à dégager des problématiques, à définir des stratégies et proportionner les moyens aux objectifs, est malhabile à s'en saisir. Et ce, d'autant plus que les politiques publiques, les données économiques, les règles juridiques ne sont pas, elles aussi, que cela pour lequel elles se donnent à lire. Comme le livre, dès qu'elles s'appliquent à lui, elles ont à voir avec la liberté.

Le livre est bien notre dernier môle de résistance. Il est le lieu ultime d'un commerce entre les hommes qui se sait encore un commerce des hommes.

Et c'est pourquoi il valait de mettre en exergue le vertige qui en émane et dont le sentiment prévaut au seuil de ce rapport sur le livre et son avenir.

\*

\* \*

Ce rapport est le fruit d'une circonstance, d'une interrogation et d'une passion.

La circonstance fut l'examen à la fin du premier semestre 2008, à l'Assemblée Nationale, de la loi de modernisation de l'économie, au cours de laquelle la discussion d'un amendement apparemment technique portant sur le délai autorisé pour les soldes des livres, conduisit à s'interroger sur l'évaluation de la loi sur le prix unique du 10 Août 1981.

L'interrogation, dans le prolongement notamment des excellents rapports de Sophie Barluet, puis de Bruno Patino, auxquels nous devons beaucoup, portait sur les différents moyens pour mettre en œuvre une politique du livre plus

active, au sein du récent Conseil du Livre, créé et présidée par Christine Albanel, Ministre de la Culture.

La passion fut celle de la commission que j'ai eu l'honneur d'animer, qui a réuni des femmes et des hommes d'horizons divers, aux opinions parfois différentes, portés par le même amour du livre, qu'il faut remercier pour leur disponibilité, leur esprit constructif, et leur volonté d'agir. Même si je suis le seul signataire de cette préface, ce travail est collectif, et un certain nombre d'entre nous ont tenu à honorer ce rapport de leur contribution.

J'ai tenu à ce que notre travail s'inscrive dans une dimension **historique**, car le livre vient de loin, **comparative**, grâce à une enquête menée dans vingt-cinq pays, et **prospective**, en tentant d'écrire la table des matières dictée par l'intrusion du numérique dans l'univers du livre.

\*

**De ce triple point de vue, la loi du 10 août 1981, relative au prix unique du livre, reste pertinente, y compris à l'ère d'internet, et il serait imprudent de la réformer. C'est une véritable loi de développement, à la fois durable culturelle, économique et territoriale, dont le bilan est positif.**

Contrairement à ce que l'on entend parfois, elle ne déroge pas à la tradition française longuement établie en la matière. Au cours des deux siècles écoulés, la liberté dans la fixation du prix du livre a été l'exception, et seulement par deux fois : d'abord, dans une certaine mesure, entre les deux guerres mondiales ; ensuite, plus nettement, entre 1978 et 1981, avec les arrêtés Monory. Lors de cette dernière période, ce fut d'ailleurs la dangereuse confusion que favorisaient la montée en puissance de la grande distribution et la libre fixation du prix du livre qui conduisit deux des trois principaux candidats à l'élection présidentielle de 1981 à prendre l'engagement de faire voter une loi, ce que le parlement fit à l'unanimité, après l'élection de François Mitterrand, le 10 Août 1981.

Trente ans ou presque après son adoption, il était indispensable de procéder à une évaluation comparative, exhaustive et objective, en évitant l'écueil de l'idéologie.

**Force est de constater que son objectif principal, permettre l'égalité d'accès des citoyens au livre, a été satisfait.**

Elle a permis de maintenir un réseau de diffusion et de distribution des livres diversifié sur l'ensemble du territoire, avec un réseau de plus de 3500 librairies indépendantes, sans être un obstacle à la montée en puissance de nouveaux

acteurs (grandes surfaces culturelles spécialisées et alimentaires, clubs de livres, ventes par internet), alors même que le prêt de livres dans les bibliothèques triplait dans la période.

Elle a permis la vitalité et la diversité de l'édition, avec notamment la création de nouvelles entreprises innovantes et réactives, indispensables au paysage éditorial français. Le marché du livre a progressé en moyenne de 3 % par an, le nombre d'exemplaires vendus a progressé de 50 % entre 1986 et 2007, 595 000 titres sont aujourd'hui disponibles.

**Contrairement à une idée reçue, cette loi n'a pas eu d'effets inflationnistes.**

L'évolution de l'indice global des prix du livre, disponible depuis 1990, est très instructive : hausse du prix relatif jusqu'en 1994, stabilité entre 1995 et 1999, baisse ininterrompue depuis 2000. Le livre a donc plutôt moins augmenté sur le long terme que les autres biens et services. Et il n'est pas plus cher en France qu'à l'étranger. Il n'y a donc pas de corrélation entre le régime des prix et le niveau des prix.

Il faut aborder de front la question de « l'inflation éditoriale », des retours à l'éditeur, et donc du pilon.

Chaque livre est un prototype, un miracle, qui pour trouver son public doit être mis en place dans le plus grand nombre de points de vente, et le plus longtemps possible. Le livre n'est pas un produit comme un autre : il n'est pas substituable. Et c'est pourquoi sa mise en place représente une part importante de son coût. Et c'est pourquoi, par définition, même avec la gestion la plus avisée qui soit, il y aura toujours des retours, et toujours le pilon.

Ceci étant, il faut traiter plusieurs questions.

Faut-il porter un jugement moral sur le nombre trop élevé de livres qui seraient publiés ? Je ne le pense pas. C'est une antienne permanente, d'ailleurs toujours d'actualité, au moins depuis un siècle, et qui a tout l'avenir devant elle. Je ne méconnais pas la difficulté pour les libraires, envahis par des cartons qu'ils n'ont parfois pas demandé, de mettre en place les nouveautés, en conservant un fond qui fait l'honneur de la librairie française. On sait également que les politiques éditoriales sont très différentes, de la publication sélective, minutieuse et accompagnée d'un nombre limité de titres, à la fuite en avant, souvent pour des raisons de trésorerie. Il convient enfin de distinguer les vraies nouveautés des rééditions, ce qui relativise les chiffres spectaculaires souvent annoncés. Il faut plutôt je pense se féliciter de la vitalité de l'édition française.

Le taux d'invendus, qui s'élève à 24 %, est-il trop important ? A l'évidence, oui.

Le nombre trop élevé d'invendus est-il une des conséquences de la loi relative au prix unique ? Non. Quand on établit des comparaisons internationales, on remarque qu'il n'y a pas de corrélation entre le niveau des invendus et le régime des prix. On peut même avancer que là où il y a compétition par les prix, la mise en place de piles spectaculaires dans les points de vente nécessite des tirages initiaux plus volumineux, et donc des « bouillons » importants quand le succès programmé n'est pas au rendez-vous.

Comment réduire le taux d'invendus ? Dans la chaîne du livre, personne, évidemment n'a intérêt à ce que persistent ces pratiques coûteuses, ce nombre trop important d'exemplaires envoyés, mis en place, réexpédiés pour partie, triés, stockés à nouveau pour certains, détruits pour d'autres, qu'il soient défraîchis ou définitivement plus d'actualité.

Si la solution était simple, cela se saurait. Elle n'est évidemment pas législative. Elle passe sans doute par un dialogue plus approfondi encore entre les éditeurs, les distributeurs et les libraires. L'utilisation de panels a déjà été un progrès incontestable. Mais il convient sûrement d'adopter un système de suivi des ventes (*book tracking*), à l'instar de ce qui a été mis en place au Royaume-Uni et qui commence à l'être en Italie. Au Royaume-Uni, avec ce système informatisé qui relie toutes les caisses enregistreuses à un système central qui délivre chaque semaine l'état précis des ventes effectuées aux éditeurs, qui peuvent donc ajuster en temps réel leurs mises en place et les réimpressions, le taux d'invendus est passé en quelques années de 22 % à 14 %. Il faut donc que la chaîne française du livre s'empare sans tarder de ce projet.

Il convient également de développer le don de livres, comme le font déjà un certain nombre d'associations pionnières, trop peu aidées par les pouvoirs publics.

**Le bilan de la loi du 10 août 1981 est donc incontestablement positif.** Et il me paraîtrait hasardeux de vouloir retoucher certaines de ses dispositions, comme le rabais de 5 %, ou le délai avant parution en édition club, ou les délais minimum fixés pour pouvoir procéder à des soldes. Nous sommes dans un équilibre fragile, très largement accepté et défendu par la quasi-totalité des acteurs de la chaîne du livre. Et comme il faut toujours légiférer en tremblant, le parlementaire que je m'honore d'être, recommande de ne point le faire.

Cette loi a d'ailleurs été un formidable article d'exportation, puisque sur l'échantillon représentatif de 25 pays que nous avons examinés, elle a inspiré plus de la moitié des 14 pays qui ont adopté un dispositif de prix fixe.

\*

**Mais la politique du livre, ne se résume pas à cette loi, bien évidemment. Il convient donc, dans le prolongement du Plan Livre 2010, qu'a présenté la Ministre de la Culture et de la Communication, Christine Albanel, de poser quelques jalons supplémentaires.**

Il faut exempter la filière du livre (depuis l'industrie papetière jusqu'à la distribution) de la mesure de plafonnement des délais de paiement entre entreprises, instaurée par la loi de modernisation de l'économie. J'ai déposé, avec de nombreux collègues, appartenant à tous les groupes parlementaires, une proposition de loi dans ce sens, qu'il faut adopter sans tarder.

Il faut saluer la mise en œuvre des propositions de la commission présidée par Antoine Gallimard, pour soutenir la librairie indépendante (labellisation, exonération de charges, question des loyers en centre-ville).

Il faut accroître les moyens budgétaires du Centre National du Livre, pour le soutien à l'édition (traduction et ouvrages de référence), à la librairie indépendante, et à la numérisation.

Il faut favoriser un regroupement des éditeurs et des libraires au sein d'une structure commune qui leur permettrait de négocier des tarifs d'expédition de livres plus favorables auprès des entreprises postales.

Il faut réunir, avec les professionnels et les collectivités locales, un groupe de travail chargé d'apporter des solutions aux différents problèmes rencontrés lors de l'attribution des marchés publics d'achats de livres.

Il faut étendre l'amplitude horaire d'ouverture des bibliothèques municipales et universitaires pour offrir à tous les publics un meilleur accès au livre.

\*

On ne peut s'empêcher, après avoir dressé le bilan de la loi sur le prix unique, après avoir passé en revue les différents aspects de la politique du Livre, de se poser la question de savoir si toute cette énergie, cette passion ne s'applique pas vainement à défendre un monde d'hier, qui inexorablement craquera sous nos yeux avec la collision programmée de l'univers du livre et de la météorite numérique. Dans cette hypothèse, ce rapport ne serait que le glorieux chant du cygne d'une époque révolue.

On se défendra d'un tel catastrophisme, ni par insouciance ni par irénisme, mais parce que tout exercice de prospective crédible se révèle, en l'état, très difficile. Voire impossible puisque, même si le livre n'a pas encore accompli sa révolution numérique, le paysage à venir, d'ores et déjà, ne cesse de se transformer sous nos yeux. En revanche, et comme je l'ai annoncé, à défaut du détail, il est indispensable de dresser et de parcourir la table des matières de la mutation en cours. Que complètera la commission ad hoc du Conseil du Livre, animée par Marie-Françoise Audouard.

Aujourd'hui, en effet, les facteurs décisifs pour une révolution numérique ne sont pas encore réunis. Malgré les avancées technologiques et la meilleure convivialité des lecteurs numériques récemment mis sur le marché, il n'existe pas aujourd'hui pour le livre d'objet et d'outil magique tel que l'a été l'iPod en 2001, qui a très rapidement mis le disque au rencard. Même si l'on ne peut jurer de rien, il apparaît également que le livre papier, par ses caractéristiques et ses usages, se prête moins à la dématérialisation et la démultiplication infinie que le morceau de musique, ou le film. Il semble donc que la courbe d'expérience de la musique et du cinéma ne soit pas totalement transposable au livre, même s'il faut en tirer tous les enseignements pour anticiper les évolutions à venir.

N'oublions pas de préciser, à ce stade, que le numérique ne permet pas de garantir l'intégrité de l'œuvre, car tous les logiciels de protection peuvent être contournés, non plus que sa pérennité, car une grande incertitude règne sur la durabilité de la qualité des fichiers.

Il semble toutefois clair que l'irruption du numérique sera très différente selon les secteurs éditoriaux, comme l'a bien pointé Bruno Patino dans son rapport, en fonction de la pertinence différenciée selon les contenus, en prenant en compte un faisceau de paramètres : l'indexation, le caractère agrégé du contenu, la fraîcheur, le système ouvert et l'accessibilité. Ainsi, dans l'édition de savoir (médecine, technique, juridique), des livres pratiques (cuisine, tourisme, bricolage) le numérique est déjà très présent. Dans les sciences humaines, le numérique peut constituer le complément d'érudition à une édition papier, et permettre à des livres qui n'auraient pas trouvé d'éditeur, pour des raisons de coût et de tirage, d'être néanmoins disponibles, tendance que l'édition à la demande consolidera évidemment. Il semble, à l'inverse, que pour la littérature générale, les avantages indéniables du numérique soient moins opérants, et qu'ainsi le papier aurait de beaux jours devant lui, sauf si l'accoutumance à l'écran des plus jeunes générations, les détourne définitivement de cet objet miraculeux et génial qui a changé le monde depuis tant de siècles. Signalons le cas particulier de la bande dessinée, qui semble propice au développement

numérique du fait de certaines caractéristiques propres telles que l'âge moyen du lecteur, et la lecture case par case, adaptable à de nombreux supports mobiles, comme c'est le cas au Japon.

Dans ce contexte, quels sont les principaux enjeux du livre numérique ?

**L'impossible définition du livre numérique.** Il convient en effet de distinguer d'une part, *l'œuvre numérique*, encore en devenir, nouveau mode d'expression culturel (qui mêle écriture, images fixes et animées, sons, liens internet...), et d'autre part, *le livre numérisé*, qui lui-même peut être issu d'une version *princeps* papier, ou numérique. Une définition large du livre numérique pourrait se révéler rapidement inapplicable. Il paraît donc plus sage de limiter au livre numérisé issu d'une édition *princeps* papier ou numérique la qualification de « livre numérique » par cohérence avec la définition fiscale qui sous-tend la loi du 10 août 1981.

**La recherche du modèle économique.** La question du prix de vente est essentielle. Il devra être significativement inférieur à celui du livre papier, de l'ordre de 30 à 40 % semble-t-il selon les principaux acteurs économiques, étant entendu que le taux de TVA applicable ne sera évidemment pas neutre dans ce contexte. Et l'application du taux de 5,5 % est évidemment loin d'être acquise. Ce prix de vente devra être unique pour un même titre, et aurait tout intérêt à être différent selon les titres, contrairement aux offres musicales d'aujourd'hui, par exemple en fonction de la date de parution. L'essentiel pour les acteurs de l'édition est de garder la maîtrise de la fixation du prix de vente. Pour ce faire, l'extension de la loi du 10 août 1981, envisageable pour le livre numérisé, paraît inopérante pour l'œuvre numérique compte tenu de la difficulté à la définir. En revanche, la pratique du mandat qui existe pour la presse, semblerait vraisemblablement plus appropriée.

**La question du piratage.** Pour l'éviter, il convient d'abord de développer rapidement l'offre légale, dans le sillage du partenariat exemplaire entre la Bibliothèque Nationale de France, le Centre National du Livre et le Syndicat National de l'Edition, dans le cadre de Gallica II. Des DRM trop importantes et limitant l'interopérabilité des contenus pourraient développer l'offre illégale. Les outils créés par la loi création et internet, doivent conduire tous les acteurs de la filière à élaborer une stratégie commune dès aujourd'hui, car quand le basculement numérique intervient, il est copernicien, et il n'est alors plus temps de réagir. Les stratégies individuelles sont naturelles pour des acteurs économiques qui sont dans le marché. Ils doivent pourtant comprendre qu'une démarche collective aura des résultats plus durables pour l'avenir de l'édition française.

**La question du droit d'auteur**, déjà complexe en soi, l'est encore davantage dans l'univers numérique. Quelle base retenir ? Mode de rémunération fixe ou proportionnelle ? Quelle rémunération dans la durée ? Ces questions doivent-elles être tranchées par la loi ou le contrat ? L'honnêteté commande de dire qu'il est à peu près impossible d'avoir des réponses précises aujourd'hui. D'autant que selon certains observateurs, le droit d'auteur au sens classique du terme n'aurait pas de sens dans l'univers numérique, car la gratuité permettrait la notoriété, et c'est cette notoriété qui serait rémunératrice par les autres opportunités qu'elle procure. Ce qui peut être recevable pour certaines vedettes à la réputation déjà établie, ne l'est sûrement pas pour les nouveaux entrants et le plus grand nombre des auteurs et des créateurs. La question du financement de la création reste donc centrale, et à ce jour sans réponse.

**Le risque de désintermédiation peut faire exploser toute la chaîne du livre**, en supprimant des acteurs traditionnels, comme le font déjà certains éditeurs. Les éditeurs peuvent être tentés de s'adresser directement aux lecteurs, en se passant des libraires, ce qu'ils se sont toujours refusés à faire pour le livre papier. Les auteurs peuvent s'autoproclamer comme tels, sans l'indispensable et méconnu travail d'édition, au sens anglo-saxon du terme. Des acteurs étrangers au livre peuvent vouloir devenir de nouveaux intermédiaires, comme le développement de la politique de numérisation de Google, ainsi que la récente transaction avec les auteurs américains, peuvent le laisser supposer. Dans ce contexte, il est clair que ce sont les libraires qui sont potentiellement les plus exposés. Il faut donc continuer à soutenir les initiatives de la librairie française pour être davantage présente sur la toile.

\*

Ce rapport n'a pour objet que le marché du livre. Il ne vise qu'à analyser ses principaux déterminants et à tenter de cerner l'impact possible des évolutions technologiques en matière de support de lecture ou de transmission des connaissances. Ce qui n'aura pas été une mince affaire. J'aimerais également qu'il ouvre à une réflexion d'essence plus philosophique sur l'un des phénomènes majeurs, à mes yeux, de la culture depuis le siècle dernier, à savoir la reproduction. Bien sûr, jouer une sonate de Scarlatti suppose une partition écrite, lire *Candide* implique que Voltaire l'ait rédigé et fait imprimer, et peindre un pan de mur jaune à Delft suppose, outre une palette, un mur. Mais écouter un enregistrement d'Horowitz dans Scarlatti, voir *Candide* à la télévision, ou découvrir Vermeer dans un album iconographique, est-ce la même chose ? Que la photographie rende les morts en apparence perceptibles à l'instar de dieux lares au lieu de les figer en purs sujets de mémoire, que le cinéma fasse qu'on reverra longtemps, comme au premier jour, Silvana Mangano dans *Riz amer*, bref que les moyens de création soient aussi des moyens de reproduction, et que

reproduction ne vaille pas seulement copie, ne peut que modifier notre vision de la culture et donne à ce qu'il est convenu d'appeler le support, une toute autre portée pour celui qui le reçoit.

La façon dont chacun reçoit le livre, lecture à voix haute, lecture à voix basse, lecture mentale, la façon dont chacun organise ses choix de lecture, la façon dont chacun façonne ses *Bibliothèques intérieures*, pour reprendre ici ce beau titre, tout cela, sans doute, est en train d'évoluer. Le sujet est vaste et nécessite le concours des écrivains et des éditeurs, des philosophes et des sociologues, des anthropologues et des historiens, des psychologues et des psychanalystes, des critiques, des libraires et des lecteurs. Les âges se succèdent, les siècles passent, les techniques s'effacent ou se sédimentent, mais demeure l'essentiel : la quête à jamais inachevée parce qu'inachevable de la liberté intérieure.

Hervé GAYMARD